

LA COMMISSIONS DES OFFICIELS



LES MEMBRES DE LA COMMISSION

Un responsable/président élu

Mission : coordonner les actions liées à l'atteinte des objectifs de la CDO.

Un responsable de la formation.

Mission : organiser, en lien avec les instances administratives du CDO (secrétaire, trésorier), la mise en place de la formation départementale (dates, implantation, coût, financement, communication, équipe de formateurs).

Une équipe de formateurs.

Mission : assurer la qualité du contenu des différentes étapes de la formation, pour améliorer la qualité de l'arbitrage dans les championnats départementaux du comité.

Un répartiteur.

Mission : mobiliser les arbitres départementaux en fonction de leurs disponibilités, pour les désigner de manière équilibrée et cohérente sur les rencontres "à désignation"

Un responsable "péréquation".

Mission : assurer la vérification de l'alimentation de la caisse de péréquation par les clubs concernés, procéder au paiement des arbitres à l'issue des rencontres qu'ils ont arbitrées.

OBJECTIF(S) DE LA COMMISSION

Assurer le plus souvent possible une présence d'officiels qualifiés et de qualité lors des compétitions organisées par le comité. Les officiels sont les garants du bon déroulement des rencontres.

MOYENS

- En aidant chaque club à prendre en compte les demandes et règles de la FFBB liées à la charte des officiels (procédures de validation des officiels "clubs", des officiels validés pour les championnats départementaux et au delà, des écoles d'arbitrage).
- En informant les clubs sur les possibilités de formation de la FFBB (e-learning, formations départementales, de ligue, fédérales)
- En assurant la formation, la mise à niveau, la validation et la revalidation annuelle des arbitres départementaux.
- En organisant la répartition des arbitres sur les rencontres départementales nécessitant une désignation officielle.
- En organisant une caisse de péréquation permettant une simplification du défraiement des arbitres désignés par le comité.

LA COMMISSIONS DES OFFICIELS



ACTIONS DE LA CDO / PROJET DE CALENDRIER

- Août : envoi des convocations pour la session de validation/revalidation des arbitres départementaux et de la base de données sur laquelle portera le QCM de revalidation de rentrée.

- Septembre : journée d'information obligatoire sur les nouvelles règles à appliquer, suivie d'un QCM et d'un test physique type "navette". Possibilité de rattrapage de l'épreuve orale nouveaux arbitres en cas d'échec lors de l'évaluation finale de la fin de saison précédente.

- Septembre / octobre : mise en place du planning de la formation départementale, et envoi des formulaires d'inscription pour la saison à venir. Organisation de visite des clubs volontaires par les formateurs, pour la promotion de la formation des officiels. Envoi des informations, documents utiles à tous les clubs, en rapport avec la gestion des officiels.

- Octobre à juin: mise en place de la formation des arbitres départementaux :
2 stages de 2 jours (vacances scolaires) en parallèle avec la commission technique, puis, une évaluation formative pratique à l'occasion d'un tournoi "jeunes" en avril/mai, puis validation finale à l'occasion d'un tournoi de jeunes en juin (évaluation pratique, QCM et oral).

- Juin : validation des nouveaux arbitres départementaux, avec suivi et modalités personnalisés en fonction de chaque profil.

EVALUATION

- Nombre d'arbitres validés par l'équipe de formation
- Nombre de rencontres non assurées par des arbitres officiels dans les championnats départementaux
- Nombre de réclamations justifiées déposées par les équipes départementales
- Satisfaction des clubs concernant les arbitres départementaux